FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) n° 2020/878 et le règlement (CE) n° 1272/2008

Remplace la date 14-oct.-2019 **Date de révision** 10-janv.-2024 **Numéro de révision** 5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 13627

Numéro du fiche de données de sécurité 13627

Nom du produit XIAMETER MEM-8177 EMULSION

Autres moyens d'identification

Market Specific UFI 6JKW-X0PQ-800W-63AS

Substance pure/mélange Mélange

Contient DIMETHYL,(AMINOETHYLAMINOPROPY 1)METHYL SILOXANE,TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED, ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED, 2-PHENOXYETHANOL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Cosmétiques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Univar Solutions Belgium N.V.
Riverside Business Park Building G
Bd International 55
Internationalelaan 55
1070 Brussels
BEL
Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail SDS.EMEA@univarsolutions.com

Numéro d'appel hors urgences +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)
Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	**112**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 3 - (H331)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient DIMETHYL,(AMINOETHYLAMINOPROPY 1)METHYL SILOXANE,TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED, ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED, 2-PHENOXYETHANOL

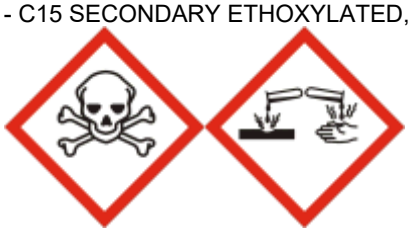

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H331 - Toxique par inhalation

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P261 - Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Informations supplémentaires
Ce produit exige des avertissements tactiles en cas de mise à disponibilité du grand public. Ce produit exige des fermetures non ouvrables par des enfants en cas de mise à disponibilité du grand public.

2.3. Autres dangers

Évaluation PBT et vPvB Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)

				[CLP]			
DIMETHYL,(AMINOETHYLAMINOPROPY 1)METHYL SILOXANE,TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED 71750-79-3	>= 12.0 - <= 13.0 %	Aucune donnée disponible	-	Aquatic Chronic 3 (H412) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 2 (H330)	-	-	-
ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED 68131-40-8	<= 6.1 %	Aucune donnée disponible	-	Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)	-	-	-
ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED 68131-40-8	<= 5.917 %	Aucune donnée disponible	-	Skin Irrit. 2 (H315 Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
2-PHENOXYETHANOL 122-99-6	>= 0.8 - <= 1.0 %	01-2119488943-21	204-589-7 (603-098-00-9)	Acute Tox. 4 (H302) STOT SE 3 (H335) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	>= 0.71 - <= 0.72 %	01-2119529238-36	209-136-7 (014-018-00-1)	Flam. Liq. 3 (H226) Aquatic Chronic 1 (H410) Repr. 2 (H361f)	-	-	10
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	>= 0.42 - <= 0.43 %	01-2119511367-43	208-764-9	Non classé	-	-	-
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	>= 0.28 - <= 0.29 %	01-2119517435-42	208-762-8	Non classé	-	-	-
C12 - 14 SECONDARY ALCOHOLS 126950-60-5	0.066%	Aucune donnée disponible	-	Aquatic Chronic 1 (H410) Aquatic Acute 1 (H400)	-	10	1
3-IODO-2-PROPYNLBUTYLCARBAMATE 55406-53-6	0.01%	Aucune donnée disponible	259-627-5 (616-212-00-7)	Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Chronic 1 (H410) Aquatic Acute 1 (H400) STOT RE 1 (H372) Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 3 (H331)	-	10	1

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
DIMETHYL,(AMINOETHYLAMINOPROPY 1)METHYL SILOXANE,TRIMETHYL SILOXY-TERMINATED 71750-79-3	> 2010	> 2000	0.105	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED 68131-40-8	= 2909	= 4112	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED 68131-40-8	> 3000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2-PHENOXYETHANOL 122-99-6	= 1394	> 2214	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	> 4800	> 2400	=36	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	>24134	> 2000	= 8.67	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	> 2000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
C12 - 14 SECONDARY ALCOHOLS 126950-60-5	> 5000	> 3320	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
3-IODO-2-PROPYNL BUTYLCARBAMATE 55406-53-6	> 300 - < 500	> 2000	= 0.67	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit contient une ou plusieurs substances répertoriées dans la liste candidate des substances très préoccupantes (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	556-67-2	X
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	541-02-6	X
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	540-97-6	X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Toxique par inhalation.
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures oculaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes. Le contact avec la peau peut aggraver une dermatite préexistante.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Évitez de renverser. Éviter le rejet dans l'environnement. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Garder sous clef. Ne pas stocker avec. Agents oxydants forts. Explosibles. Gaz.
Classe d'entreposage (TRGS 510)	LGK 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)
Voir la section 1 pour plus d'informations.

Mesures de gestion des risques (RMM)	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED 68131-40-8	-	6 mg/kg bw/day [4] [6]	42.32 mg/m³ [4] [6]
ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED 68131-40-8	-	6 mg/kg bw/day [4] [6]	42.32 mg/m³ [4] [6]
2-PHENOXYETHANOL 122-99-6	-	20.83 mg/kg bw/day [4] [6]	5.7 mg/m³ [4] [6] 5.7 mg/m³ [5] [6]
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	-	-	73 mg/m³ [4] [6] 73 mg/m³ [5] [6]
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	-	-	97.3 mg/m³ [4] [6] 24.2 mg/m³ [5] [6]
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	-	-	11 mg/m³ [4] [6] 1.22 mg/m³ [5] [6] 6.1 mg/m³ [5] [7]
3-IODO-2-PROPYNL BUTYLCARBAMATE 55406-53-6	-	2 mg/kg bw/day [4] [6]	0.023 mg/m³ [4] [6] 0.07 mg/m³ [4] [7] 1.16 mg/m³ [5] [6] 1.16 mg/m³ [5] [7]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses Aucune information disponible
Notes

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED 68131-40-8	3 mg/kg bw/day [4] [6]	-	21.16 mg/m³ [4] [6]
ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED 68131-40-8	3 mg/kg bw/day [4] [6]	-	21.16 mg/m³ [4] [6]
2-PHENOXYETHANOL 122-99-6	9.23 mg/kg bw/day [4] [6] 9.23 mg/kg bw/day [4] [7]	10.42 mg/kg bw/day [4] [6]	2.41 mg/m³ [4] [6] 2.41 mg/m³ [5] [6]
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	3.7 mg/kg bw/day [4] [6]	-	13 mg/m³ [4] [6] 13 mg/m³ [5] [6]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
556-67-2			
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	17.3 mg/m³ [4] [6] 4.3 mg/m³ [5] [6]
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	1.7 mg/kg bw/day [4] [6] 1.7 mg/kg bw/day [4] [7]	-	2.7 mg/m³ [4] [6] 0.3 mg/m³ [5] [6] 1.5 mg/m³ [5] [7]

Notes

[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED 68131-40-8	20 µg/L	15.3 µg/L	2 µg/L	1.53 µg/L	-
ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED 68131-40-8	20 µg/L	15.3 µg/L	2 µg/L	1.53 µg/L	-
2-PHENOXYETHANOL 122-99-6	0.943 mg/L	3.44 mg/L	0.0943 mg/L	-	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE 556-67-2	0.0015 mg/l	-	0.00015 mg/l	-	-
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	>0.0012 mg/l	-	>0.00012 mg/l	-	-
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	13.5 mg/kg	-	1.35 mg/kg	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED 68131-40-8	28.1 mg/kg sediment dw	2.81 mg/kg sediment dw	8.24 mg/L	5.6 mg/kg soil dw	22.2 mg/kg food
ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED 68131-40-8	28.1 mg/kg sediment dw	2.81 mg/kg sediment dw	8.24 mg/L	5.6 mg/kg soil dw	22.2 mg/kg food
2-PHENOXYETHANOL 122-99-6	7.2366 mg/kg sediment dw	0.7237 mg/kg sediment dw	36 mg/L	1.31 mg/kg soil dw	-
OCTAMETHYLCYCLOTE	3 mg/kg sediment	0.3 mg/kg sediment	10 mg/L	0.54 mg/kg soil dw	41 mg/kg food

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
TRASILOXANE 556-67-2	dw	dw			
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE 541-02-6	11 mg/kg sediment dw	1.1 mg/kg sediment dw	10 mg/L	2.54 mg/kg soil dw	16 mg/kg food
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE 540-97-6	13 mg/kg sediment dw	1.3 mg/kg sediment dw	1 mg/L	3.77 mg/kg soil dw	66.7 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Aucune information disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

Protection des mains Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection en caoutchouc butyle	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Rubber (natural, latex)	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Polyéthylène (PE)	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Stratifié d'alcool éthylvinylique ("EVAL")	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Polyvinyl chloride (PVC)	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Porter des gants de protection en Viton™	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Polyéthylène chloré (CPE)	> 0.35 mm	> 120 minutes
Éviter le contact avec :	Polyvinyl alcohol (PVA)		

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Protection respiratoire Utiliser une protection respiratoire adaptée.
Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type A.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect Liquide

Couleur	Incolore À Jaune clair
Odeur	Amine
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation		Indéterminé(e)(s).
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	100 °C	@ 760 mmHg.
Inflammabilité		Sans objet.
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucune information disponible.
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité		
Point d'éclair	> 100 °C	Closed cup.
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible.
Température de décomposition		Aucune information disponible.
pH	6	
pH (en solution aqueuse)		Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	5 cSt	@ 25 °C.
Viscosité dynamique		Aucune information disponible.
Hydrosolubilité		Indéterminé(e)(s).
Solubilité(s)		Aucune information disponible.
Coefficient de partage		Indéterminé(e)(s).
Pression de vapeur		Aucune information disponible.
Densité relative	1	
Masse volumique apparente		Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible	Aucune information disponible
Densité de vapeur		Aucune information disponible.
Caractéristiques des particules		Sans objet.
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Propriétés explosives	Non considéré comme explosif.
Liquides inflammables	Indéterminé(e)(s)
Matières solides inflammables	Sans objet
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification comme comburant
Corrosif pour les métaux	Non corrosif pour les métaux

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun effet connu dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion	
Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges	Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Les matériaux suivants peuvent réagir avec le produit :. Agents oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Oxydes d'azote (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Toxique par inhalation.

Contact oculaire Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures oculaires.

Contact avec la peau Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Sécheresse et/ou craquelure.

Ingestion Inconfort gastro-intestinal.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

> 5000 mg/kg > 2000 mg/kg

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
DIMETHYL,(AMINOETHYLAMINOPROPY 1)METHYL SILOXANE,TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED	> 2010 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg	0.105 mg/l (Rat) 4 h
ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED	= 2909 mg/kg (Rat)	= 4112 mg/kg (Rat)	-
ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED	> 3000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
2-PHENOXYETHANOL	= 1394 mg/kg (Rat)	> 2214 mg/kg (Rabbit)	1 mg/l (Rat) (6h)
OCTAMETHYLCYCLOTETRAS	> 4800 mg/kg (Rat)	> 2400 mg/kg (Rabbit)	= 36 mg/L (Rat) 4 h

ILOXANE			
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	> 24134 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 8.67 mg/L (Rat) 4 h
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
C12 - 14 SECONDARY ALCOHOLS	> 5000 mg/kg (Rat)	> 3320 mg/kg (Rat)	-
3-IODO-2-PROPYNL BUTYLCARBAMATE	> 300 - < 500 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	= 0.67 mg/L (Rat) (4h)

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Sécheresse et/ou craquelure. Les effets peuvent mettre du temps à guérir.

DIMETHYL,(AMINOETHYLAMINOPROPY 1)METHYL SILOXANE,TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED (71750-79-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation

ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED (68131-40-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation Sécheresse et/ou craquelure

ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED (68131-40-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une irritation cutanée Sécheresse et/ou craquelure Les effets peuvent mettre du temps à guérir.

2-PHENOXYETHANOL (122-99-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non irritant pendant l'utilisation normale

C12 - 14 SECONDARY ALCOHOLS (126950-60-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation Rougeur Les effets peuvent mettre du temps à guérir.

3-IODO-2-PROPYNL BUTYLCARBAMATE (55406-53-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation Sécheresse et/ou craquelure

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux. Provoque des brûlures oculaires.

DIMETHYL,(AMINOETHYLAMINOPROPY 1)METHYL SILOXANE,TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED (71750-79-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une sévère irritation des yeux

ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED (68131-40-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque une sévère irritation des yeux

ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED (68131-40-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux Provoque des brûlures oculaires

2-PHENOXYETHANOL (122-99-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut entraîner une irritation passagère des yeux

3-IODO-2-PROPYNL BUTYLCARBAMATE (55406-53-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Provoque de graves lésions des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

2-PHENOXYETHANOL (122-99-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané
	Résultats sur l'humain	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

C12 - 14 SECONDARY ALCOHOLS (126950-60-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

3-IODO-2-PROPYNL BUTYLCARBAMATE (55406-53-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
			Peut provoquer une réaction allergique cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Informations sur les composants

ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED (68131-40-8)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED (68131-40-8)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

2-PHENOXYETHANOL (122-99-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

C12 - 14 SECONDARY ALCOHOLS (126950-60-5)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

3-IODO-2-PROPYNL BUTYLCARBAMATE (55406-53-6)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif
		Ne présente pas d'effet mutagène dans les expériences sur l'animal

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Informations sur les composants

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Les résultats d'une étude répétée de 2 ans sur l'exposition par inhalation de vapeurs à l'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) chez des rats indiquent des effets (adénomes utérins bénins) dans l'utérus des femelles. Ce résultat s'est produit uniquement à la dose d'exposition la plus élevée (700 ppm). À ce jour, les études n'ont pas démontré si ces effets se produisaient par des voies pertinentes pour les humains. Une exposition répétée au D4 chez le rat a entraîné une accumulation de protoporphyrine dans le foie. Sans connaissance du mécanisme spécifique conduisant à l'accumulation de protoporphyrine, la pertinence de cette découverte pour l'homme est inconnue.

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Les résultats d'une étude de deux ans sur l'exposition répétée par inhalation à

		la vapeur de rats traités avec le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) indiquent des effets (tumeurs de l'endomètre utérin) chez des femelles. Cette découverte s'est produite à la dose d'exposition la plus élevée (160 ppm) uniquement. Les études menées à ce jour n'ont pas démontré si cet effet se produisait par une voie pertinente pour l'homme.

3-IODO-2-PROPYNL BUTYLCARBAMATE (55406-53-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		N'a pas provoqué de cancer chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	Repr. 2

ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED (68131-40-8)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

2-PHENOXYETHANOL (122-99-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Résultats
		Susceptible de nuire à la fertilité

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

3-IODO-2-PROPYNL BUTYLCARBAMATE (55406-53-6)

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

DIMETHYL,(AMINOETHYLAMINOPROPY 1)METHYL SILOXANE,TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED (71750-79-3)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED (68131-40-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED (68131-40-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

2-PHENOXYETHANOL (122-99-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut irriter les voies respiratoires

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Non classé Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

3-IODO-2-PROPYNL BUTYLCARBAMATE (55406-53-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED (68131-40-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED (68131-40-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

2-PHENOXYETHANOL (122-99-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Sang Rein Foie Thyroïde voies respiratoires

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Rein Foie voies respiratoires Organes reproducteurs féminins

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

C12 - 14 SECONDARY ALCOHOLS (126950-60-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, une classification STOT-RE n'est pas justifiée.

3-IODO-2-PROPYNL BUTYLCARBAMATE (55406-53-6)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les

					organes suivants : Foie larynx

Danger par aspiration Indéterminé(e)(s).

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

DIMETHYL,(AMINOETHYLAMINOPROPY 1)METHYL SILOXANE,TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED (71750-79-3)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		CE50	> 10 - 100 mg/L	48 heures	

ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED (68131-40-8)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Pimephales promelas	CL50	6.9 - 10.9 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CL50	8.7 mg/L	48 heures	
		IC50	> 1000 mg/L	16 heures	
Toxicité chronique	Daphnia magna	NOEC	> 0.1 - 1 mg/L	21 jours	

ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED (68131-40-8)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Pimephales promelas	CL50	3.5 - 4.9 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	3.1 mg/L	48 heures	

2-PHENOXYETHANOL (122-99-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Pimephales promelas	CL50	344 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	> 500 mg/L	48 heures	
	Desmodesmus subspicatus	CEr50	625 mg/L	72 heures	

	Desmodesmus subspicatus	NOEC	70 mg/L	72 heures	
Toxicité chronique	Pimephales promelas	NOEC	23 mg/L	34 jours	
Toxicité chronique	Pimephales promelas	LOEC	50 mg/L	34 jours	
Toxicité chronique	Daphnia magna	NOEC	9.43 mg/L	21 jours	
Toxicité chronique	Daphnia magna	LOEC	22.5 mg/L	21 jours	
	Eisenia fetida	CL50	> 340 mg/L	14 jours	

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 0.022 mg/L	96 heures	
	Cyprinodon variegatus	CL50	> 0.0063 mg/L	14 jours	
	Mysidopsis bahia	CE50	> 0.0091 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	> 0.015 mg/L	48 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.022 mg/L	96 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	EC10	>= 0.022 mg/L	96 heures	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.0044 mg/L	93 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.0079 mg/L	21 jours	
					Based on testing of comparable products: The estimated maximum aqueous concentration of Octamethyl Cyclotetrasiloxane (D4) from migration to water from the product as supplied is below the D4 established no-effect threshold (< 0.0079 mg/L) for aquatic organisms.

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 204 : Poisson, toxicité prolongée : 90 jours	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	> 16 µg/l	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	> 2.9 mg/L	48 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.012 mg/L	96 heures	
	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC	0.012 mg/L	96 heures	
Toxicité aquatique	Oncorhynchus	CL50	> 16 mg/L	14 jours	

chronique	mykiss (truite arc-en-ciel)				
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.017 mg/L	45 jours	
Toxicité aquatique chronique	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	NOEC	>= 0.014 mg/L	90 jours	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.015 mg/L	21 jours	
	Eisenia fetida	NOEC	>= 76 mg/kg		

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	> 0.002 mg/L	72 heures	
Toxicité aquatique chronique	Daphnia magna	NOEC	0.0046 mg/L	21 jours	

C12 - 14 SECONDARY ALCOHOLS (126950-60-5)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	100 - 300 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	4.6 - 10 mg/L	48 heures	
	Raphidocelis subcapitata	EL50	0.085 - 0.097 mg/L	72 heures	
	Raphidocelis subcapitata	NOELR	0.003 mg/L	72 heures	

3-IODO-2-PROPYNL BUTYLCARBAMATE (55406-53-6)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Algues Scenedesmus subspicatus	CE50	0.053 mg/L	72 heures	
	Crustacés Hyalella azteca	CL50	500 ppb	48 heures	
	Daphnia magna	CL50	40 ppb	48 heures	
	Poisson Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	67 ug/l	96 heures	
Toxicité aquatique chronique	Poisson Pimephales promelas	NOEC	8.4 ppb	35 jours	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

DIMETHYL,(AMINOETHYLAMINOPROPY 1)METHYL SILOXANE,TRIMETHYLSILOXY-TERMINATED (71750-79-3)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			N'est pas facilement biodégradable

ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED (68131-40-8)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Facilement biodégradable

ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED (68131-40-8)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	Biodégradation > 60%	Facilement biodégradable

2-PHENOXYETHANOL (122-99-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	Biodégradation 90 %	Facilement biodégradable
OCDE, essai n° 301A : Biodégradabilité facile : Essai de disparition du COD (TG 301 A)	15 jours	Biodégradation > 90 %	Facilement biodégradable

OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE (556-67-2)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD 310	28 jours	Biodégradation 3.7%	Devrait se biodégrader très lentement

DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE (541-02-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OECD 310	28 jours	Biodégradation 0.14%	Devrait se biodégrader très lentement

DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (540-97-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301B : Biodégradabilité facile : Essai de dégagement de CO2 (TG 301 B)	28 jours	Biodégradation 4.5%	N'est pas facilement biodégradable

C12 - 14 SECONDARY ALCOHOLS (126950-60-5)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
	30 jours	Biodégradation 100%	Facilement biodégradable

3-IODO-2-PROPYNL BUTYLCARBAMATE (55406-53-6)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301F : Biodégradabilité facile : Essai de respirométrie manométrique (TG 301 F)	28 jours	Biodégradation 21 - 25 %	Rapidement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED	2.39
ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED	3.29
2-PHENOXYETHANOL	1.2
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	6.49
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	5.2
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	8.87

C12 - 14 SECONDARY ALCOHOLS	5.81
3-IODO-2-PROPYNL BUTYLCARBAMATE	2.81

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Indéterminé(e)(s).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED	La substance n'est pas PBT/vPvB
ALCOHOLS C11 - C15 SECONDARY ETHOXYLATED	La substance n'est pas PBT/vPvB
2-PHENOXYETHANOL	La substance n'est pas PBT/vPvB
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	Substance PBT Substance vPvB
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE	Substance PBT Substance vPvB
DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE	Substance vPvB
3-IODO-2-PROPYNL BUTYLCARBAMATE	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

12.7. Autres effets néfastes
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France
Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
2-PHENOXYETHANOL 122-99-6	RG 84

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement 4511
4130.2

Allemagne
Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE	-	-	Fertility Category 2

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).
Product restricted per REACH Annex XVII: 3.

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
2-PHENOXYETHANOL - 122-99-6	75.	-
OCTAMETHYLCYCLOTETRASILOXANE - 556-67-2	70. 75.	-
DECAMETHYLCYCLOPENTASILOXANE - 541-02-6	70.	-
3-IODO-2-PROPYNL BUTYLCARBAMATE - 55406-53-6	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

H2 - TOXICITÉ AIGUË
E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Biocidal Products Regulation (EU) No 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Biocidal Products Regulation (EU) No 528/2012 (BPR)
2-PHENOXYETHANOL - 122-99-6	Type de produits 1 : Hygiène humaine Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage Type de produits 13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe
3-IODO-2-PROPYNL BUTYLCARBAMATE - 55406-53-6	Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage Type de produits 8 : Produits de protection du bois Type de produits 13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe Type de produits 7 : Produits de protection pour les pellicules Type de produits 9 : Produits de protection des fibres, du cuir, du caoutchouc et des matériaux polymérisés Type de produits 10 : Produits de protection des matériaux de construction

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H330 - Mortel par inhalation
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
PBT: Persistent, Bioaccumulative, and Toxic (PBT) Substances
vPvB: Very Persistent and very Bioaccumulative (vPvB) Substances

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Remarque sur la révision Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul

Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par Lisa Bland
Préparée par

Remplace la date 14-oct.-2019

Date de révision 10-janv.-2024

Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)
Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité